



POLITIQUE DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU PLEIN AIR



Terrebonne
Une histoire de vie
...active!



TABLE DES MATIÈRES

Vision.....	4
Contexte	5
Démarche de réalisation.....	6
Mot du maire	7
Mot du président de la Commission des sports, des loisirs et du plein air	8
Rôles et responsabilités.....	11
La Ville de Terrebonne.....	11
Sphères d'intervention	12
Les acteurs du milieu.....	13
Les citoyens	13
Principes	14
Le fondement de la politique : le citoyen en tête.....	14
L'accessibilité.....	14
L'équité.....	14
La qualité des interventions.....	15
La diversité dans la pratique.....	15
La reconnaissance de la contribution des acteurs du milieu.....	15
La cohérence dans l'intervention.....	15
Orientations et objectifs	16
Première orientation : Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air	16
Deuxième orientation : Consolider les environnements de pratique	17
Troisième orientation : Assurer la diversité de l'offre de concert avec les acteurs du milieu	18
Mise en œuvre et suivi.....	19



VISION

La vision autour de laquelle s'articule la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air est de faire de Terrebonne un milieu propice à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et proposant aux citoyennes et aux citoyens de tous âges et toutes conditions des expériences de qualité, et ce, dans toutes les dimensions de la pratique d'activités sportives, physiques ou de plein air.

La Ville de Terrebonne souhaite que tous les acteurs du milieu appelés à intervenir de près ou de loin dans ces trois domaines d'intervention embrassent cette vision et contribuent à sa réalisation.



CONTEXTE

En 2009, la Ville de Terrebonne adoptait sa première politique du sport et de l'activité physique. Élaborée dans un contexte où les fusions municipales étaient encore récentes, elle avait pour objet d'harmoniser les pratiques de gestion municipale sur l'ensemble du territoire et d'assurer un développement des infrastructures, des programmes et des activités à la hauteur des aspirations de la population terrebonnoise, tout en reconnaissant l'importance du sport et de l'activité physique en matière de développement individuel et collectif.

Huit ans plus tard, le bilan s'avère plus que positif et Terrebonne, devenue la dixième plus grande ville du Québec, peut se targuer de mettre à la disposition de sa population des installations et des aménagements de qualité, où se déroulent un nombre impressionnant d'activités et d'événements offerts par la Ville et ses partenaires. Par ailleurs, Terrebonne se distinguant déjà par ses actions relatives à la préservation et la valorisation des milieux naturels, il allait de soi d'intégrer le domaine du plein air dans cette nouvelle mouture de la politique.

Comptant près de 115 000 résidents répartis sur un territoire de plus de 155 km², la ville de Terrebonne ne cesse de croître et l'administration municipale doit par conséquent adapter continuellement son offre de services aux citoyens. Cette croissance s'accompagne, sur le plan sociétal, d'un fort consensus relativement aux bénéfices liés aux saines habitudes de vie, dont fait partie l'adoption d'un mode de vie actif. Outre ces bienfaits individuels, le sport, l'activité physique et le plein air proposent des avantages collectifs sur les plans communautaire, identitaire, environnemental et économique.

Reconnaissant l'importance des dimensions et des valeurs associées à la pratique d'activités sportives, physiques et de plein air, la Ville de Terrebonne entend poursuivre ses actions afin de permettre à la population de maintenir ou d'adopter un mode de vie actif répondant à ses aspirations et respectant ses contraintes et motivations, et ce, dans un cadre sécuritaire et de qualité.

La Politique du sport, de l'activité physique et du plein air s'inscrit en complémentarité des autres politiques municipales, notamment la Politique visant les familles, les aînés et les personnes handicapées, les politiques et ententes relatives au partenariat avec les acteurs du milieu et les politiques touchant les ressources naturelles (politiques environnementales, de l'arbre et de l'eau).

Elle rejoint les fondements des politiques du gouvernement du Québec, Au Québec, on bouge! et de la Politique gouvernementale de prévention en santé, de la Politique canadienne du sport ainsi que des autres initiatives provinciales et nationales relatives au sport, à l'activité physique et au plein air.

Sa mise en œuvre sollicite l'ensemble des services municipaux et met à contribution ses partenaires associatifs, publics et privés autour d'un objectif collectif : assurer la meilleure qualité de vie à ses citoyennes et à ses citoyens.

PARCE QUE TERREBONNE,
C'EST UNE HISTOIRE DE VIE... **ACTIVE!**



DÉMARCHE DE RÉALISATION

L'exercice de révision de la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air a débuté à l'automne 2016 et s'est terminé à l'automne 2017. Pilotée par la Commission des sports, des loisirs et du plein air et accompagnée par la Direction du loisir et de la vie communautaire, la démarche s'est réalisée en intégrant les activités suivantes :

Automne 2016 : Revue de littérature sur l'état des lieux en matière de pratique du sport, de l'activité physique et du plein air à l'échelle provinciale et nationale;

Janvier et février 2017 : Tenue de trois rencontres réunissant au total 39 organismes du milieu. Les rencontres avaient pour but de présenter le bilan des actions menées suite à l'adoption de la politique datant de 2009, puis de recueillir les préoccupations et suggestions des participants en vue de sa révision;

Mars 2017 : Tenue d'une journée de réflexion municipale sur les enjeux et la vision du développement du sport, de l'activité physique et du plein air pour la Ville de Terrebonne. Sur l'invitation de la Direction générale, les participants étaient les gestionnaires œuvrant au sein des différents services municipaux de Terrebonne;

Avril 2017 : Activités de consultation auprès des citoyens. Un questionnaire auto-administré en ligne a permis de recueillir pas moins de

4 218 réponses, alors qu'un questionnaire administré en personne dans différents lieux publics a permis de récolter 141 réponses. Le questionnaire en ligne portait davantage sur le profil et les motivations à la pratique, alors que le questionnaire en personne visait à mesurer la connaissance et l'usage des lieux de pratique. Les deux outils posaient des questions visant à mesurer l'accueil de certaines pistes d'intervention proposées par la Ville;

Février à avril 2017 : Dépôt de mémoires par les organismes ou les citoyens. Huit mémoires ont été reçus, dont cinq provenant de partenaires associatifs sportifs et trois signés par des citoyens;

Mai à août 2017 : Travaux de rédaction de la politique et du plan d'action, incluant la participation des services municipaux concernés et validation par les membres de la Commission des sports, des loisirs et du plein air;

Septembre 2017 : Adoption de la Politique et du plan d'action par le conseil municipal.



MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous présentons cette deuxième Politique du sport, de l'activité physique et du plein air, qui constitue en fait, la mise à jour de notre politique lancée en 2009.

Nous sommes particulièrement fiers de vous dévoiler une politique qui a été réalisée principalement par et pour les citoyens et organismes du milieu, avec qui nous avons travaillé lors de nos consultations publiques menées depuis le début de l'année. Vos commentaires, vos opinions et vos suggestions ont su guider notre réflexion et nous ont mené à vous présenter une politique à votre image, une politique qui nous permettra d'aller plus loin encore dans notre volonté de faire de Terrebonne l'une des villes les plus actives du Québec.

L'ajout du « plein air » dans le titre même de la politique reflète d'ailleurs plus adéquatement les pratiques observées chez nos concitoyens. Cette mise à niveau nécessaire nous a permis de pointer trois grandes orientations qui guideront nos actions futures sur la question, elles-mêmes incluses dans le plan d'action attaché à cette Politique.

Par cette Politique, nous reconnaissons une fois de plus que l'activité physique, le sport et le plein air font partie intégrante du mode de vie de nos concitoyens et qu'ils contribuent à la vitalité de notre communauté en plus d'agir comme un des moteurs de son développement. Plus encore, nous souhaitons que tous les acteurs du milieu embrassent cette vision et contribuent à la cohérence de nos actions.

Je veux remercier la Commission des sports, des loisirs et du plein air d'avoir su piloter de mains de maître cette mise à jour de notre Politique du sport, de l'activité physique et du plein air afin qu'elle reflète adéquatement les aspirations de la population, de même que des organismes, des partenaires et des citoyens qui ont participé aux consultations publiques et qui ont généreusement consacré du temps à l'élaboration de cette nouvelle politique.

Terrebonne, une histoire de vie... active !

Stéphane Berthe
Maire

MOT DU PRÉSIDENT

DE LA COMMISSION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU PLEIN AIR

Concitoyennes, concitoyens,
Collègues de la Commission,
Athlètes, bénévoles, organismes,
Partenaires,

C'est avec une certaine émotion que je vous présente, à titre de président de la Commission des sports, des loisirs et du plein air, cette deuxième édition de notre Politique du sport et de l'activité physique, maintenant rebaptisée la Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne.

Je me souviens lorsque nous avons lancé notre première Politique du sport et de l'activité en 2009. Fièrement, nous étions parmi l'une des premières villes au Québec à nous doter d'une telle politique à l'époque. Notre municipalité est en constante évolution. Notre ville s'agrandit, se diversifie, se développe amenant avec cela un changement démographique et donc, des pratiques citoyennes en matière de sport et d'activité physique.

Moment privilégié en famille, gage de santé et de socialisation, outil d'intégration des personnes dites à défis : les bienfaits de l'activité physique sont nombreux. Du jeune qui s'initie à un sport en passant par l'athlète qui vise l'excellence, chaque citoyen a une place importante au sein du développement sportif de notre ville. Sans privilégier l'un au détriment de l'autre, nous voulons faire en sorte que chacun puisse exprimer son plein potentiel à la mesure de son talent, de ses capacités et de ses propres objectifs. De là l'importance de nous doter d'une vision commune.

En terminant, je tiens à remercier les milliers de personnes, citoyens, bénévoles, organismes du milieu, gestionnaires municipaux et experts dans le domaine qui ont contribué à actualiser notre Politique. Merci également à mes collègues de la Commission, au personnel municipal et bien sûr, au maire Stéphane Berthe. Nous pouvons tous être fiers de ce travail collectif.

Une telle démarche, rappelons-le, sera assurément porteuse à long terme de nombreux bienfaits sur la santé globale de notre population. Ainsi, cette politique est en quelque sorte la prémisse d'un legs que nous souhaitons laisser aux prochaines générations : une ville active et en santé. Du moins, tel est mon souhait le plus cher.



Jean-Guy Sénécal
Président



MEMBRES

DE LA COMMISSION DES SPORTS,
DES LOISIRS ET DU PLEIN AIR

M. Clermont Lévesque

Vice-président

Mme Nathalie Bellavance

Conseillère municipale

M. Sylvain Tousignant

Conseiller municipal

La Commission des sports, des loisirs et du plein air tient à remercier l'ensemble des membres de l'administration municipale pour leur précieuse contribution à cette Politique. Merci également à notre équipe de consultants.





RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Ville de Terrebonne

À titre de gouvernement le plus proche du citoyen, la municipalité est un intervenant de première ligne en matière de qualité de vie de la population. Par le déploiement de programmes et d'activités, l'accueil d'événements, l'acquisition d'installations et de sites, l'aménagement et l'entretien des lieux de pratique, le développement d'ententes et d'échanges avec les acteurs du milieu, le soutien aux partenaires associatifs, la diffusion de l'information, la promotion, le perfectionnement et le partage des expertises, la Ville de Terrebonne assure un véritable leadership dans les domaines du sport, de l'activité physique et du plein air.

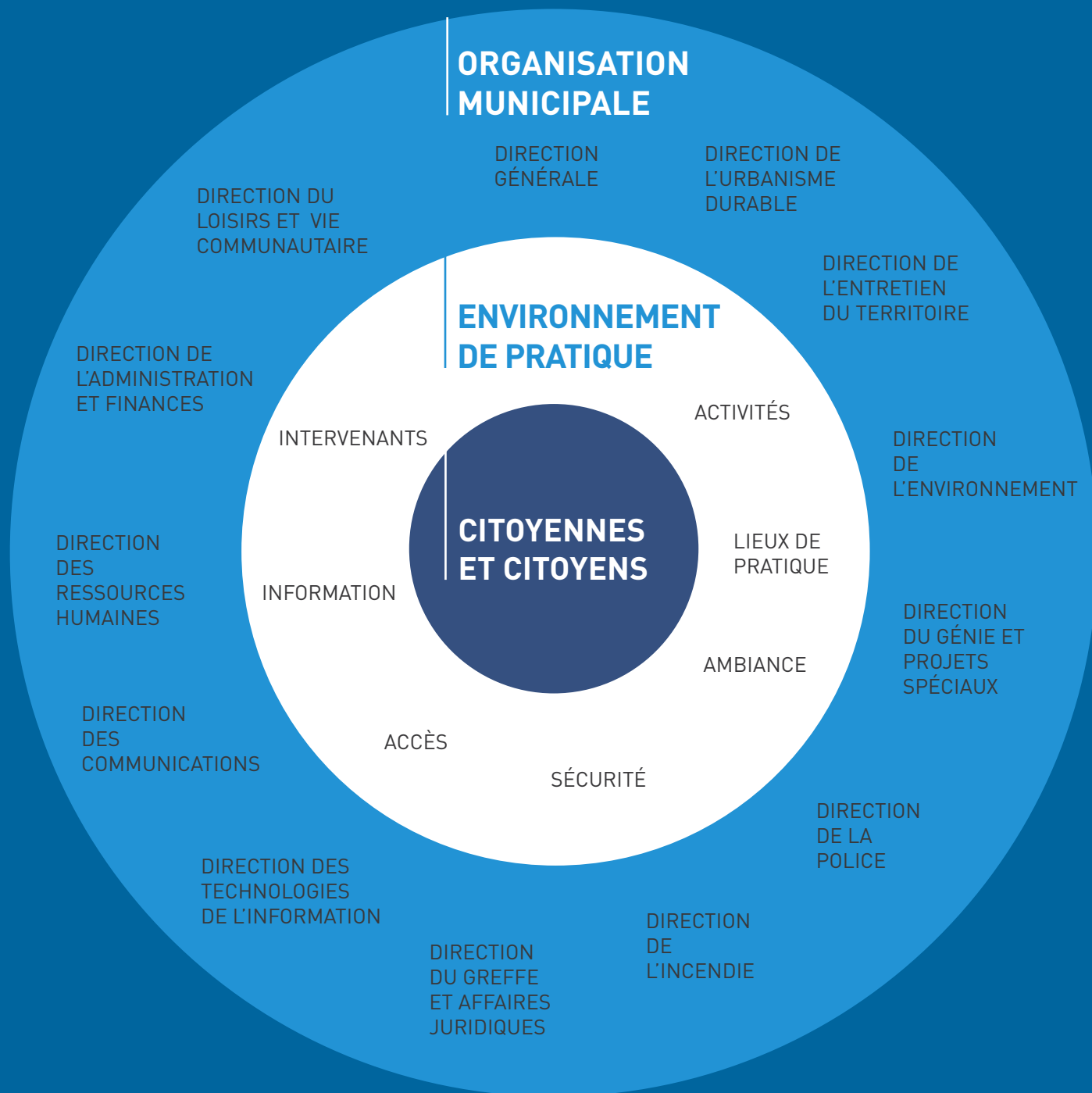
La réalisation de ces opérations mobilise l'ensemble de l'administration municipale. En effet, comme le démontre le schéma de la page 12, tous les services interviennent de près ou de loin dans le déploiement des ressources soutenant le sport, l'activité physique et le plein air sur l'ensemble du territoire.

La Direction du loisir et de la vie communautaire est l'interlocuteur le plus visible et le plus présent auprès des citoyennes et des citoyens, ainsi qu'auprès des acteurs du milieu, mais l'ensemble des services municipaux sont mis à contribution dans la séquence d'intervention. À chaque étape de la planification et de la mise en œuvre de l'offre de services, qu'elle soit assurée directement par la Ville ou par ses partenaires, les intervenants municipaux œuvrant au sein des différentes directions sont sollicités autour de l'objectif ultime d'offrir la meilleure expérience de pratique possible pour les citoyennes et les citoyens.

Cherchant à rejoindre le plus grand nombre de personnes et priorisant la répartition juste et équitable des ressources collectives, l'intervention de la Ville vise en premier lieu l'accessibilité de tous à la pratique d'activités, qu'elles se réalisent dans un cadre organisé, libre ou spontané. À ce titre, la Ville privilégie le déploiement et le soutien des programmes visant l'initiation et la récréation. Par son soutien aux associations sportives, elle reconnaît l'importance du niveau compétitif à l'échelle locale et régionale. Enfin, la Ville respecte le mandat confié aux instances nationales désignées en ce qui a trait au sport de haut niveau et intervient à ce chapitre en fonction de ses ressources et des retombées éventuelles pour l'ensemble de la communauté.



LE CITOYEN AU COEUR DE NOS SPHÈRES D'INTERVENTION





Les acteurs du milieu

Terrebonne compte de nombreux acteurs intervenant en matière de sport, d'activité physique et de plein air : citoyens, associations, instances publiques – notamment les établissements scolaires et les centres de services en santé publique – ainsi que commerçants et promoteurs.

Chacun poursuit ses propres missions et buts, mais chacun contribue à faire de la ville un terrain de jeu où chaque citoyen peut, selon ses capacités et ses motivations, trouver une façon de devenir ou de demeurer actif.

La Ville de Terrebonne reconnaît et respecte les visées de chacun de ces acteurs et entend, dans les limites de sa mission, de ses compétences et de ses ressources, agir de façon complémentaire et cohérente afin d'assurer un déploiement optimal des opportunités de pratique pour l'ensemble de la population. La Ville souhaite également que les orientations et les objectifs poursuivis par la présente politique soient considérés avec réciprocité par ses partenaires.

Les citoyens

Enfin, la Ville de Terrebonne invite les citoyens, particulièrement les adultes, à se responsabiliser quant à leur condition physique, et à initier le premier pas vers l'adoption d'un mode de vie physiquement actif. Cette responsabilisation implique également le devoir de s'informer quant à l'offre de programmes et d'activités déployés par la Ville et les autres acteurs du milieu.

La Ville de Terrebonne espère également que tous feront preuve de compréhension envers les choix nécessaires qu'elle doit faire, compte tenu des ressources limitées mises à sa disposition et de sa responsabilité à assurer leur redistribution équitable et éclairée.

Enfin, tous les citoyens sont invités à adopter des comportements éthiques et écoresponsables dans le cadre de leur présence ou de leur pratique en sport, activité physique et plein air.



PRINCIPES

Le fondement de la politique : le citoyen en tête

Le citoyen est la raison d'être de l'intervention municipale. À ce titre, ses aspirations, ses motivations et ses contraintes doivent constamment demeurer à l'esprit des intervenants et demeurer au cœur des préoccupations de toute action en matière de sport, d'activité physique et de plein air, et ultimement en donner la direction.

L'accessibilité

L'accessibilité aux services et aux programmes se traduit par la mise en place de moyens facilitant la pratique d'activités sportives, physiques et de plein air offertes dans le cadre de l'offre municipale. Cette accessibilité peut prendre différentes formes : elle peut être physique, géographique, financière, psychologique, culturelle, temporelle, communicationnelle, organisationnelle, et ainsi de suite. En fait, le principe de l'accessibilité commande de toujours garder en tête les possibles contraintes à la pratique du sport que rencontrent les citoyens et de miser sur des solutions adéquates afin d'en diminuer l'impact. Ces solutions doivent ainsi s'appliquer à chacun des aspects de l'offre : aux communications, à la tarification, à la programmation, aux horaires et aux lieux de pratique.

L'équité

L'équité dans l'offre aux citoyens vise à assurer des possibilités de pratique à tous, peu importent les caractéristiques de chacun : âge, mode de vie, lieu de résidence, situation familiale, situation financière, capacités physiques ou intellectuelles, etc. Le principe de l'équité se veut ainsi le gardien de l'accessibilité. Il ne faudrait cependant pas croire que l'équité doive conduire à la multiplication infinie des activités offertes ou à une desserte d'infrastructures parfaitement égale au sein du territoire. Il s'agit plutôt de s'assurer d'une répartition juste des ressources en tenant compte de la diversité existant au sein de la population terrebonnienne.

La qualité des interventions

La qualité de services mise sur l'importance de tous les aspects entourant la pratique, de l'information à la qualification des intervenants, en passant par la sécurité, l'ambiance, l'aspect esthétique et les relations interpersonnelles. Au chapitre des infrastructures, cette dimension réfère évidemment à la qualité des environnements de pratique (aménagement, surfaces, configuration, services complémentaires, etc.), laquelle peut également commander une spécialisation des plateaux et des équipements afin d'assurer un cadre adéquat de pratique pour certaines activités. Car il ne suffit pas que l'offre soit accessible et équitable, il faut encore que l'expérience offerte, pour qu'elle soit source de réels bénéfices individuels et collectifs, soit agréable, valorisante et adéquate.

Une offre de qualité est non seulement un des facteurs de garantie de la satisfaction des citoyens, mais encore un important agent de rétention à la pratique, résultat souhaitable dans une perspective d'adoption et de maintien d'un mode de vie physiquement actif.

La diversité dans la pratique

La pratique d'activités sportives, physiques et de plein air est variée et répond à des motivations, des intérêts et des capacités qui sont propres à chaque participant : plaisir, mise en forme, détente, performance, etc. L'intervention municipale dans ce domaine doit tenir compte de cette diversité en se déclinant en une gamme variée d'activités et de services, offerts selon différentes modalités et niveaux de pratique.

Les environnements de pratique doivent également refléter cette diversité et être planifiés en conséquence : on privilégiera dès lors la polyvalence des plateaux et des aménagements tant au chapitre des activités qui y sont pratiquées que des utilisateurs.

La reconnaissance de la contribution des acteurs du milieu

L'offre en matière de sport, d'activité physique et de plein air n'est pas l'affaire de la municipalité seule. Si cette dernière assume un rôle de premier plan dans ce domaine, elle reconnaît la contribution du milieu pour assurer une desserte variée rejoignant l'ensemble de la population.

Ainsi, les comités de citoyens, les organismes à but non lucratif de portée locale et régionale, les intervenants scolaires, les agences gouvernementales ainsi que les intervenants privés, par leurs actions relatives à l'offre ou à la promotion d'activités sportives, physiques et de plein air, apportent une contribution essentielle à la qualité de vie de la population terrebonnienne.

La cohérence dans l'intervention

Afin que les Terrebonniennes et les Terrebonniens puissent jouir pleinement de l'offre actuelle et potentielle en matière de sport, d'activité physique et de plein air, il importe d'assurer une cohérence dans la planification, la gestion ainsi que la réalisation des programmes et services.

Cette cohérence s'articule autour d'objectifs communs connus et partagés, d'une connaissance et du respect des rôles et responsabilités, d'une collaboration systématique en matière de planification et de réalisation de l'offre ainsi que de la pertinence de l'intervention en réponse aux besoins et intérêts de la population. La cohérence dans l'intervention interpelle donc tous les intervenants.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

L'univers de la pratique d'activités sportives, physiques et de plein air est complexe et le fait d'y adhérer sur une base régulière repose en grande partie sur les motivations intrinsèques de chaque individu. Cependant, il revient à la municipalité d'assurer au mieux la mise en place de conditions facilitant l'adoption ou le maintien d'un mode de vie physiquement actif à travers ses programmes, activités, événements et aménagements.

Les diverses mesures que la Ville de Terrebonne entend poursuivre ou développer se déclinent à travers trois grandes orientations couvrant l'ensemble des dimensions relatives au déploiement de l'offre en matière de sport, d'activité physique et de plein air.

Première orientation :

Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air

La première condition permettant d'obtenir les bénéfices physiques et psychologiques liés au sport, à l'activité physique ou au plein air est d'être actif sur une base régulière. Ce constat, par ailleurs largement documenté, s'avère également être un défi de taille dans un contexte où les attentes, les aspirations, les préférences et les capacités sont diversifiées et changeantes.

Il demeure cependant possible pour la municipalité d'intervenir à certains égards afin de stimuler la pratique régulière du sport, de l'activité physique et du plein air en se penchant sur les aspects expérientiels de l'offre de service, notamment sa qualité, son accessibilité et sa promotion. La mobilité active s'inscrit d'ailleurs dans les mêmes paramètres.

Enfin, les comportements individuels et collectifs constituent également des aspects déterminants en ce qui a trait à l'expérience de pratique. Il revient bien sûr à chacun d'adopter des attitudes éthiques et écoresponsables dans le cadre des activités et des événements auxquels il participe, mais la Ville entend encourager ces comportements en proposant des balises et des mesures facilitantes.

Objectifs

- 1.1. Offrir des programmes, des activités et des événements de qualité**
- 1.2. Améliorer l'accessibilité à la pratique**
- 1.3. Promouvoir la pratique, les modes de vie physiquement actifs et les événements qui en font la promotion**
- 1.4. Favoriser la mobilité active sur l'ensemble du territoire**
- 1.5. Encourager les comportements éthiques et écoresponsables**





Deuxième orientation :

Consolider les environnements de pratique

La première édition de la Politique du sport et de l'activité physique annonçait des intentions de développement à l'égard des environnements de pratique. Depuis, le parc d'installations, d'aménagements et d'équipements destinés à la pratique s'est considérablement enrichi et la Ville s'est dotée des outils permettant de planifier ce qui est encore à venir pour les prochaines années. On peut penser notamment au corridor de biodiversité et aux développements en lien avec l'accès à la rivière des Mille Îles.

Forte de ces acquis, Terrebonne doit maintenant assurer la consolidation des environnements de pratique, notamment en optimisant les ressources existantes.

Cette optimisation passe par différentes stratégies de mise en valeur, d'entretien et d'amélioration des installations, aménagements et équipements destinés à la pratique. Il s'agit également d'animer les lieux de pratique, non pas dans un sens interventionniste stricte, mais en mettant à la disposition des citoyens différentes possibilités de jouir de ces lieux de façon spontanée et non-organisée.

Il s'agit enfin d'assurer une cohérence sur l'ensemble du territoire en ce qui a trait aux lieux de pratique en confirmant leur vocation et en les considérant comme un tout interconnecté et complémentaire.

Objectifs

- 2.1. Consolider le parc d'installations, d'aménagements et d'équipements destinés à la pratique**
- 2.2. Animer les lieux de pratique**
- 2.3. Renforcer la connectivité et la complémentarité des lieux de pratique**



TROISIÈME ORIENTATION :

ASSURER LA DIVERSITÉ DE L'OFFRE DE CONCERT AVEC LES ACTEURS DU MILIEU

Il n'est pas possible, dans les limites des ressources dont dispose la Ville de Terrebonne, d'assurer une offre municipale comblant tous les besoins et couvrant des champs aussi vastes que le sport, l'activité physique et le plein air. Afin d'assurer une offre diversifiée pour le bénéfice des citoyens, la Ville privilégie le partenariat et la collaboration avec les acteurs du milieu.

Elle confirme sa position de complémentarité et de non-concurrence, notamment envers les partenaires associatifs, et souhaite continuer à assurer un soutien à leur développement, toujours dans les limites de ses ressources et de ses visées.

Elle souhaite également affirmer son leadership en matière de mobilisation des acteurs du milieu en facilitant le partenariat, le réseautage et la concertation, avec toujours comme cible ultime, une desserte de services riche, variée et de qualité, destinée aux citoyens de tous âges et de toutes capacités.

Objectifs

- 3.1. **Privilégier la complémentarité dans l'offre**
- 3.2. **Assurer un soutien au développement des organismes partenaires**
- 3.3. **Favoriser le partenariat, le réseautage et la concertation au sein du milieu**

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La Politique du sport, de l'activité physique et du plein air de la Ville de Terrebonne est complétée par un plan d'action triennal. La Ville adoptera les stratégies adéquates afin de faire connaître à la population et aux acteurs du milieu ses engagements permettant de concrétiser les objectifs de la Politique.

Le plan d'action fera l'objet d'un bilan annuel en collaboration avec l'ensemble des directions de la Ville de Terrebonne de façon à assurer un suivi rigoureux de la mise en place des mesures adoptées. Cet exercice mènera également à d'éventuelles opportunités permettant la réalisation ou la bonification des actions ciblées.

La Commission des sports, des loisirs et du plein air dictera les conditions détaillées de suivi, de reddition de compte et d'actualisation du plan d'action. Elle déterminera les stratégies de concertation avec les partenaires du milieu ainsi que les modalités de consultation auprès de la population menant à la mise à jour de la Politique et de son plan d'action.

MERCI À TOUS LES ORGANISMES AYANT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS!

Association de ringuette des Moulins
Association de soccer de Bois-des-Filion
Association de softball mineur féminine Lachenaie La Plaine Terrebonne
Association du baseball mineur de La Plaine inc.
Association du baseball mineur de Terrebonne Inc.
Association du hockey mineur de La Plaine
Association du hockey mineur de Terrebonne inc.
Association régionale de football Laurentides/Lanaudière
Cité GénérAction 55+
Club d'aviron Terrebonne - GPAT
Club de boxe l'Impérium
Club de gymnastique Viagym inc.
Club de natation Torpille
Club de patinage artistique de Terrebonne Inc.
Club de patinage artistique Odyssée La Plaine inc.
Club de patinage de vitesse - Région Lanaudière
Club de plongeon Camo Montréal inc.
Club de soccer La Plaine inc.
Club de soccer Terrebonne inc.
Club de tennis de Terrebonne
École de karaté Shingitai de La Plaine
Groupe Plein Air Terrebonne
Jeunes Actifs Les Moulins
Lachenaie Action Jeunesse
La Garde du Lys
Les Complexes Sportifs Terrebonne Inc.
Les Padres de Terrebonne
Ligue de balle molle Des Moulins+
Ligue de balle molle Lachenaie
Ligue de balle molle Les BB Boomers
Ligue de balle molle Old Timers
Ligue de hockey balle Guillaume Simoneau
Ligue de hockey balle junior du Québec
Ligue de pétanque des Moulins
Ligue de sacs de sable de Terrebonne
Ligue de soccer adulte La Plaine Les Lions
Maison des jeunes de Terrebonne
Triathlon Rive-Nord
Visa Santé Terrebonne





Terrebonne

*Une histoire de vie
...active!*

ville.terrebonne.qc.ca